

**Avis de rattachement d'un intérêt commun sur une association  
condominiale de parties communes (annexe j à la déclaration)  
(conformément à l'alinéa 139 (2) b) de la Loi de 1998 sur les condominiums)**

*Loi de 1998 sur les condominiums*

Avis est par les présentes donné de ce qui suit :

1. La déclaration et la description ci-jointes ont pour effet de constituer une association condominiale de parties communes (ci-après « l'Association »).
2. Un intérêt commun sur l'Association, tel qu'il est décrit à l'annexe D de la présente déclaration, se rattache à la parcelle de bien-fonds suivante (ci-après la « parcelle ») :  
..... *(fournir une description enregistrable de la parcelle de bien-fonds, telle qu'elle figure à l'annexe D de la déclaration).*
3. L'intérêt commun ne peut pas être dissocié de la parcelle à la vente de celle-ci ou à la réalisation d'une sûreté réelle enregistrée à l'égard de la parcelle.
4. Une copie du certificat de consentement du propriétaire de la parcelle à l'enregistrement de la déclaration et du présent avis est jointe à la présente déclaration sous forme d'annexe I.
5. Si le propriétaire de la parcelle a manqué à son obligation de contribuer aux dépenses communes de l'Association, l'Association détient un privilège sur la parcelle.

Fait le .....2.....

Déclarant ou déclarante :

.....  
*(signature)*

.....  
*(nom en caractères d'imprimerie)*

.....  
*(signature)*

.....  
*(nom en caractères d'imprimerie)*

*(Dans le cas d'une société, apposer son sceau ou ajouter une déclaration portant que les signataires sont autorisés à lier la société.)*